



DECISION DU BUREAU Séance du 4 juillet 2024

Date de la convocation : 27/06/2024
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 10
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le jeudi 4 juillet 2024,
les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : M. ALMÉRO Jean-Jacques, M. BARBREAU Robert, M. BÉZIAT Denis, Mme BONHOMME Martine, M. CAZARRÉ Max, M. DEBEAURAIN Guillaume, Mme FÉVRIER Anne-Marie, M. LASSERRE Marc, M. RIVAL Patrice, M. SUAUD Thierry.

Étaient absents excusés : M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. RASPEAU Raoul, M. SARRALIÉ Claude, M. SAVIGNY Thierry.

Décision n°BU202452 : Contrat de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour les projets de réseau de chaleur de Fonsorbes, Lherm et l'Isle en Dodon

Nomenclature : 1.4.1 (délibérations relatives aux contrats de partenariat)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Robert BARBREAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public,

Considérant que dans le cadre des projets de réalisation d'un réseau de chaleur sur les communes de Fonsorbes, Lherm et l'Isle en Dodon, ces derniers sont éligibles au dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) « Coup de Pouce Chauffage des Bâtiments Résidentiels Collectifs et Tertiaires »,

Considérant qu'un contrat doit être signé entre le représentant du SDEHG, dit « Le Client », et l'obligé, ici « Economie d'Énergie » (EDE), filiale du groupe La Poste, société signataire de la charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires »,

Considérant que ces CEE coup de pouce sont accordés à tous les raccordements à un réseau de chaleur majoritairement EnR en substitution d'une chaudière au charbon, gaz ou fioul. Ils sont valables pour toutes polices d'abonnements signées avant le 31/10/2025. Le prolongement sera possible par avenant. Chaque raccordement pour un site < 7 500 m² donne droit à 11 GWh cumac,

Considérant que la société EDE s'engage à verser au SDEHG une contribution financière de 7,20 € par MWh cumac déposé auprès du Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE) sur un volume estimé à 121 GWh cumac (11 bâtiments tertiaires éligibles au coup de pouce),

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

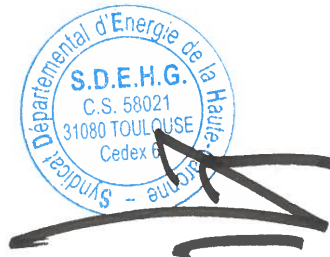
DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'approuver le contrat de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour les projets de réseau de chaleur de Fonsorbes, Lherm et l'Isle en Dodon figurant en annexe à la présente décision,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le **18 JUIL. 2024**

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>